

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 791

présenté par  
Mme Chalas

-----

### ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 13, supprimer les mots :

« , par le biais du collège pour la déontologie des agents publics, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, qui tient compte de la nouvelle composition de la Haute Autorité, avec un collège unique.